

Crest, le 26 mars 2020

Direction Générale des Services
Affaire suivie par C. MEUVRET
☐ 04.75.75.76.61.18
Réf. : DGS/CT/20/
Objet : maintien services (4)

Note à l'attention des conseillers municipaux

Sous couvert de Monsieur le Maire et Mme MEUVRET Directeur général des services

La situation sanitaire actuelle a amené toute l'équipe de la Mairie et du CCAS à se mobiliser pour faire face à cette crise sans précédent.

L'objectif est de rester en lien avec les personnes les plus fragiles et d'assurer la continuité du service public.

AIDE AUX PERSONNES :

- Accueil physique régulé :

- **Au CCAS :** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les personnes peuvent venir sonner à la porte du CCAS, un agent de Crest'Actif les accueille et diagnostique les situations d'urgence pour un accueil plus approfondi par un travailleur social du pôle aide sociale si besoin.

- **En Mairie:** du lundi au vendredi de 9h à 18h avec la présence à tour de rôle d'un agent Officier d'état civil, renforcé d'un agent d'un autre service pour répondre aux appels téléphoniques. Pour tous renseignements, le service Accueil Etat civil est à la disposition des administrés, par téléphone au 04 75 76 61 10, par courriel ecas@mairie-crest.fr ou en cas d'urgence au 04 75 25 22 22. (en dehors des heures d'ouverture, le standard de l'accueil de la mairie est transféré sur le numéro d'urgence de la police municipale).

- Astreinte téléphonique :

-**Du CCAS :** le samedi et le dimanche, de 9 h à 18 h, assuré à tour de rôle par les agents du service solidarité et de Crest'Actif. Cet accueil téléphonique permet d'être à l'écoute et d'apporter du réconfort aux personnes qui appellent le week-end.

- De la Mairie :

- Le samedi matin de 9 h à 12 h, au 04 75 25 22 22 pour répondre aux urgences d'état civil.

- le week-end : le numéro du secrétariat de la DGS (04.75.76.61.18) est basculé sur le portable de la DGS

- Service d'astreinte des services techniques : 24 heures / 24, 7 jours / 7 pour toute intervention urgente

- **Accueil des enfants des personnels soignants, aidants ou liés à la sécurité** de Crest par Crest'Actif, le Service des Moyens Généraux et l'Education nationale. Un lien a été fait avec le service des Ressources Humaines de l'hôpital, les pharmaciens et leurs employés, le cabinet médical de La Calade, les infirmières en libéral, le laboratoire d'analyses médicales...

Crest'Actif gère les inscriptions et vient en renfort aux ATSEM et au personnel de l'éducation nationale chaque jour s'il le faut.

L'accueil des enfants est assuré les lundi, mardi, jeudi et vendredi mais les services sont en capacité de s'adapter pour le mercredi et les week-end.

- **En contact avec l'EHPAD Ste Anne**, le service de la Culture et le CCAS peut proposer des distractions par le prêt de livres ou de films, documentaires, concerts enregistrés.

- **Un appel aux familles** : Les familles suivies par la référente famille de Crest'Actif font l'objet d'une attention particulière. Chaque semaine, la référente familles et les deux animatrices familles de Crest'Actif appellent quelques 40 familles.

- **Le registre de Veille Sanitaire et Sociale** : tous les agents du CCAS sont mobilisés pour appeler chaque semaine 210 personnes âgées inscrites sur le registre. Un retour est fait au pôle aide sociale qui se charge de répondre aux différentes demandes.

- **Le portage de repas à domicile** : maintien du service et extension aux personnes qui fréquentent habituellement le foyer restaurant Louise Vallon ainsi qu'aux autres personnes dans le besoin. La demande est en constante augmentation, aussi, les agents du pôle seniors - foyer restaurant sont épaulés par les agents de Crest'Actif pour travailler en binôme et répondre à l'ensemble des demandes. Les agents portent un masque et des gants pour assurer ce service dans les meilleures conditions possibles.

Ce vendredi 27 mars, il y a 8 à 10 demandes de livraison.

- **Le portage de courses** : Inscriptions et commandes gérées par le foyer restaurant Louise Vallon du lundi au jeudi 12h. Une liste de produits est proposée en partenariat avec le magasin Casino. Une ATSEM est chargée de livrer les courses aux personnes à domicile.

Livraison mardi 24 mars pour les commandes de la semaine 12

Livraison vendredi 27 mars pour les commandes de la semaine 13

Livraison vendredi 3 avril pour les commandes de la semaine 14...

- **Bons alimentaires/Domiciliations** : si besoin, des bons alimentaires peuvent être attribués. Les personnes domiciliées peuvent récupérer leurs courriers, elles doivent appeler le CCAS. Le courrier est préparé et donné à l'intéressé.

- **Le lien avec les associations** :

* les Restos du cœur : contact avec Madame Nathalie MARTIN par téléphone. Pour la semaine 13 et 14, distribution de colis alimentaire dans leur entrepôt les lundis, jeudi et vendredi de 9h à 11h30.

La distribution reprendra (en fonction des circonstances) le 9/04/2020.

* Val accueil : Pour les personnes dans le besoin, possibilité d'avoir un pique-nique à 11 h à récupérer sur place. Sur rendez-vous, possibilité de faire sa lessive et de prendre une douche.

* La conférence Saint Vincent de Paul : Rendez-vous possible et aide

- **Mise à disposition des attestations de déplacement dérogatoire** pour les administrés dans le hall de la Mairie,

- **Organisation d'un service d'impressions** pour les personnes n'ayant pas d'imprimantes à leur domicile. Ce service étant réservé pour des besoins impératifs au niveau scolaire ou professionnel. Les demandes se feront via le mail admin@mairie-valence.fr, les documents devront être au format PDF et les impressions seront à récupérer à l'accueil de la Mairie.

- **L'AMAP** propose de continuer sa distribution de paniers sur le parking de Moulinage les jeudis de 18h à 19h.

AIDE AUX PROFESSIONNELS :

- **e-mailing** pour communiquer les adresses mail de la CCI de la Drôme et la CMA de la Drôme, créées spécialement pour répondre aux demandes des commerçants et artisans concernant les aides mise en place par le gouvernement. Information également au Service communication pour la page Facebook.

- **Appels téléphoniques** aux commerçants cretois pour confirmer leur ouverture et leurs horaires et transmission de l'information au service communication pour mise en ligne.

- **Accueil téléphonique des services techniques** de 9h à 12h et de 15h à 17h du lundi au vendredi pour le public et les entreprises (informations relatives au fonctionnement de la 3CPS relayées par le Service Technique)

- **Gestion des arrêtés de voirie**

AIDE A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE :

- **Relation avec le centre hospitalier :**

- Relation permanente du Maire en que Président du Conseil de surveillance
- Dons de 500 masques et 5 litres de gel hydro-alcoolique
- Proposition de supports pour l'animation des EHPAD.

- **Mise à disposition de matériels** pour permettre la réalisation des analyses du laboratoire UNIBIO (chalet, barrières...)

- **Préparation de la mise à disposition éventuelle de la salle Coloriage** pour installer un centre de consultation dédié au COVID 19 en lien avec la Préfecture et l'ARS,

- **Gestion de la boîte mail de crise** « crisesanitaire@mairie-crest.fr » et du site « Crest Solid'R »

- **Rédaction** d'articles, communiqués de presse...

- **Mise à jour** des sites internet, page facebook...

- **Travaux graphiques** (affiches, fléchages...)

TRANQUILITE PUBLIQUE :

Depuis les dispositions mises en place en raison de l'épidémie de COVID-19, la Police Municipale exécute :

- **De nombreuses actions** de sensibilisation s'exécutent chaque jour afin de sensibiliser les habitants sur la nécessité de respecter les consignes.

- **Nombreuses patrouilles durant la journée** afin de veiller également à la prévention des cambriolages. Pour cela, à titre exceptionnel, afin d'améliorer la sécurité, nous proposons aux

gérants d'entreprises, inquiets pour leurs établissements fermés pour cause de confinement, de renforcer nos passages dans le cadre de "l'opération tranquillité vacances". Ce dispositif totalement gratuit permet d'avoir une vigilance particulière à différents moments de la journée.

- **Réponse aux questions** de chacun, il n'est en effet pas rare de devoir expliquer au fur et mesure de l'évolution des textes les droits et devoirs de chacun.

VIE QUOTIDIENNE :

- **Opérations quotidiennes de propreté :** Opération de balayage mécanique trois fois par semaine, vidage des corbeilles dans les secteurs de balayage y compris celles des parcs Sainte Anne, Bosquet, skate parc et Parcours de Santé malgré les interdictions, approvisionnement des distributeurs de sacs à déjections canines.

- **Maintien des interventions de l'entreprise NIVOT** en charge de l'entretien du réseau d'éclairage public

- **Maintien du suivi du plan de renouvellement des branchements d'alimentation en eau potable :** intervention de MALAK TP à compter du 25 mars 2020 pour la réalisation de 9 branchements prioritairement situés dans les jardins afin que l'entreprise n'ait pas à rentrer dans les habitations.

- **Accueil dans les écoles :** 2 agents (1 ATSEM+ 1 aide ATSEM ou 1 agent de service) assurent l'accueil, la surveillance, l'hygiène des élèves de maternelle et d'élémentaire à l'école Chandeneux, et la désinfection du matériel utilisé par les enseignants, les élèves et des locaux.

- **Nettoyage et désinfection des locaux :** des agents effectuent plusieurs fois par jour la désinfection des différents locaux de la mairie, services techniques, CCAS

- **Cimetières :** 1 agent assure l'entretien des parties communes.

- **Approvisionnement des différents services** en produits désinfectants en fonction des besoins, et des produits en stocks chez les fournisseurs.

GESTION DE PERSONNEL :

- **Mise en place d'un plan d'action simplifié** permettant de faciliter la gestion de la crise sanitaire en maintenant les services publics essentiels et en proposant des services complémentaires.

- **Identification** des missions de services publics de la collectivité à assurer prioritairement auprès de la population.

- **Organisation du travail** pour pallier l'absence progressive de personnel (en raison du confinement, pour des raisons de santé, de garde d'enfants, ...). Une organisation des services a été mise en place afin d'assurer avec le personnel présent les missions prioritaires que la collectivité doit maintenir auprès des habitants. Le plus souvent possible, le télétravail a été mis en place.

- **Édition des justificatifs de déplacements professionnels**

- **Information du personnel** des gestes barrières à bien observer pour assurer sa protection et celle des usagers. Les services d'accueil sont joignables par téléphone ou sur rendez-vous. Des hygiaphones ont été installés, des flacons de gel hydro-alcoolique ont été mis à disposition du personnel, les réunions sont évitées avec la mise en place d'audioconférences.

- **Continuité du service** pour la gestion des paies, le suivi des contrats, lien avec les institutions ...

SUIVI ADMINISTRATIF :

- **Le service Etat civil est maintenu pour l'établissement des actes** : naissance, reconnaissance et décès. La délivrance des copies intégrales ou des extraits d'actes s'effectue par courrier. Toute demande peut être faite par courrier ou par voie dématérialisée sur service-public.fr ou ecas@mairie-crest.fr.

- **Cartes d'identité et passeports** : Les rendez-vous pour l'établissement des cartes d'identité ou des passeports sont suspendus jusqu'à nouvel ordre de la Préfecture. La justification de son identité peut être faite par tout moyen ; la présentation d'un titre d'identité ou d'un passeport, même si la date de validité est dépassée, est suffisante. Pour les cartes d'identité ou les passeports en cours de production, la mairie continue à les recevoir et à les stocker de manière sécurisée dans l'attente que les administrés soient autorisés à se déplacer. Le délai de trois mois dont disposent ces personnes pour venir récupérer leur titre sera prorogé.

- **Paiement de l'ensemble des factures** reçues – avant et durant la crise - afin de ne pas porter préjudice aux entreprises. Les délais de paiement sont réduits à leur minimum (environ 10-12 jours entre le traitement en mairie et celui de la Trésorerie).

- **Gestion du quotidien** : courrier, appels, liens avec les institutions...

- **Urbanisme** : instruction des dossiers en cours, permanence téléphonique. Le délai d'instruction des demandes en matière du droit des sols et celui des déclarations d'intention d'aliéner est suspendu par ordonnance.

VIE CULTURELLE :

- **Le Centre d'Art** de Crest a dû fermer ses portes mais le service culturel de la Ville travaille actuellement sur les prochaines expositions, notamment une rétrospective consacrée au sculpteur, graveur, imprimeur et éditeur cretois Jacques Clerc prévue cet été, du 11 juillet au 11 octobre, en partenariat avec Martial Duvert, commissaire de l'exposition. En ce qui concerne l'exposition "Univers fantastique, Tolkien et la fantasy", qui doit ouvrir ses portes le 15 mai et se tenir jusqu'au 14 juin, en résonance avec la Fête médiévale de Crest, sa tenue est naturellement fonction de l'évolution de la situation nationale.

Le service culturel travaille à la préparation de la Fête médiévales toujours prévue pour le fin mai, Dans l'attente de la réouverture du Centre d'art, chacun peut actuellement découvrir en vidéo, sur le site de la Ville, le travail de Ted Nasmith, éminent illustrateur de l'œuvre de Tolkien, qui accepte de prêter pour l'exposition à Crest une dizaine d'œuvres originales conservées en Angleterre.

- **Interruption de la saison [CULTURàCREST]** avec notamment le concert du célèbre pianiste Michel Dalberto: cependant ce n'est que partie remise... La Ville de Crest et Les Concerts de Poche étudient la possibilité d'un report du concert à une date ultérieure en 2020.

En attendant sa venue à Crest, il est possible de retrouver Michel Dalberto sur le site de la Ville, où deux vidéos musicales vous sont proposées.

- **Musique en ligne** : Pendant la période de confinement, le Ministère de la Culture donne accès gratuitement à de nombreuses œuvres musicales en ligne. Pour y accéder, rendez-vous sur www.culture.gouv.fr/Culturecheznous.

- **Musées en ligne** : Pendant la période de confinement, le Ministère de la Culture donne accès à de nombreuses expositions gratuites en ligne, présentées dans de grands musées français. Pour y accéder, rendez-vous sur www.pop.culture.gouv.fr